



CONTRAT TERRITORIAL VAL DHUY LOIRET

Programme d'actions de réduction des pollutions diffuses

Février 2021



CLIENT

RAISON SOCIALE	Etablissement Public Loire
COORDONNÉES	Etablissement public Loire Service Aménagement et Gestion des Eaux 2 Quai du Fort Alleaume CS 55708 45057 Orléans Cedex
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Sophie DERUYVER Chargée de mission SAGE Val Dhuy Loiret 02.46.47.03.05

SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS26220 44262 NANTES Cedex 2 Tél : 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99 sce@sce.fr
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Christelle BESSE 02.51.17.28.60 christelle.besse@sce.fr

RAPPORT

TITRE	ETUDE BILAN-PROSPECTIVES DU CONTRAT TERRITORIAL VAL DHUY LOIRET
NOMBRE DE PAGES	
NOMBRE D'ANNEXES	
OFFRE DE RÉFÉRENCE	P200390
N° COMMANDE	-

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
200390	15/01/2021		Post cotech 13/01	SCU	CBS

Sommaire

1. Contexte territorial	4
2. Objectif et enjeux.....	6
3. Fiches actions.....	7

Glossaire

AAP : Appel A projet

AB : Agriculture Biologique

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

AEP : Alimentation en Eau Potable

CT : Contrat Territorial

CVL : Centre Val de Loire

ESO : Eaux souterraines

ESU : Eaux superficielles

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

GDA : Groupement de Développement Agricole (de la Chambre d'Agriculture)

HVE : Haute Valeur Environnementale

IAE : Infrastructure Agro-Ecologique

MAEC : Mesure Agro-Environnementales et Climatiques

OPA : Organisme Professionnel Agricole

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

1. Contexte territorial

Le contrat territorial Val Dhuy Loiret et son volet pollution diffuse s’étend sur le territoire du Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau (SAGE) Val Dhuy Loiret (21 communes, 330 km²) et concerne environ 400 agriculteurs. Le volet pollutions diffuses du contrat territorial Val Dhuy Loiret a pour objectif de limiter les pressions anthropiques sur la ressource en eau.

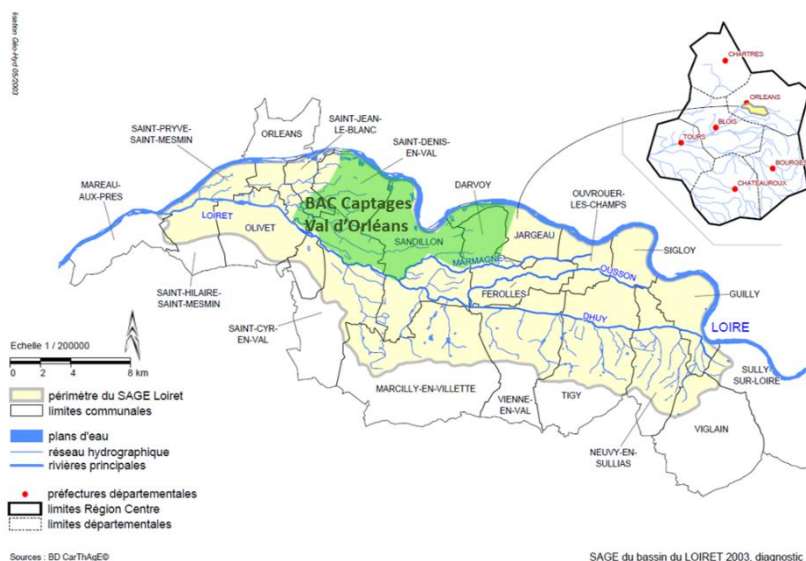


Figure 1 : Périmètre du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eau du Val Dhuy Loiret et de l’AAC Val d’Orléans (Source : site internet du SAGE)

Ce contrat comprend également deux autres volets ciblant les zones humides et les milieux aquatiques qui ne font pas l’objet de ce programme d’action. Il doit participer à la mise en œuvre du SAGE en mettant en place des actions permettant d’atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques. La masse d’eau du Dhuy a fait l’objet d’un report de délai à 2027 pour atteindre le bon état. Le Loiret est une masse d’eau fortement modifiée : l’objectif d’atteinte de son bon état est fixé à 2027. En effet, ce bon état n’est pas observé sur le Dhuy et le Loiret ces dernières années :

		Loiret		Dhuy	
		Amont	Aval	Amont	Aval
Etat écologique	2017	Moyen	Mauvais (arsenic, cuivre)	Médiocre (métazachlore, arsenic)	Moyen (diflufénicanil)
	2018	Médiocre	Moyen (arsenic, cuivre)	Moyen (arsenic, cuivre, aminotriazole)	Moyen (arsenic, cuivre, diflufénicanil)
Etat chimique	2017	Bon	Bon	Médiocre (HCH, benzo(a)pyrène)	Médiocre (HCH)
	2018	Médiocre (isoproturon)	Médiocre (isoproturon)	Médiocre (benzo(a)pyrène)	Bon

Entre parenthèse, les polluants spécifiques et substances prioritaires qui sont déclassants

Les masses d'eau du Dhuy, du Loiret et de la nappe du calcaire de Beauce sont aujourd'hui principalement impactées par des produits phytosanitaires d'origine agricole. Les principales molécules détectées sur le **Dhuy** sont :

Molécules principalement retrouvées entre 2010 et 2018 :	Molécules responsables du déclassement du bon état écologique du Dhuy (2017, 18)
Métolachlore ESA, OXA (métabolite pertinent d'herbicide maïs) Alachlore ESA (métabolite d'herbicide interdit) Glyphosate – AMPA (métabolite glyphosate et détergent) Chlortoluron (herbicide céréale) Métazachlore ESA (herbicide colza) Propyzamide (herbicide colza, légumes) Prosulfocarbe (herbicides céréales, légumes)	Diflufénicanil (herbicide céréales) Métazachlore (herbicide colza) Aminotriazole (herbicide interdit)

Les principales molécules détectées sur le **Loiret** sont :

Molécules principalement retrouvées entre 2010 et 2018 :	Molécule responsable du déclassement du bon état chimique du Loiret (2018)
Atrazine déséthyl (métabolite d'herbicide interdit) Métolachlore et Métolachlore ESA et OXA Chlortoluron Glyphosate et AMPA Isoproturon (herbicide interdit) Propyzamide Oxadiazon (herbicide interdit) Métazachlore ESA Diméthachlore CGA (métabolite d'herbicide colza)	Isoproturon (herbicide interdit)

Les principales molécules détectées dans la **nappe de la craie de Beauce** au niveau des forages du Val d'Orléans :

Molécule	Usage	Entre fin 2015 et 2018
Métolachlore ESA	Dérivé - Herbicide maïs, légumes de plein champ -Interdit en 2003	27 détections dont 3 > 0,1µg/L
Métolachlore OXA	Dérivé - Herbicide maïs, légumes de plein champ -Interdit en 2003	14 détections
Déséthyl atrazine	Dérivé – Herbicide Maïs interdit	10 détections
AMPA	Dérivé – Glyphosate, herbicide total. Dérivé – Détergents.	3 détections dont une en limite de qualité
Spinosad	Insecticide maïs, pomme et poires (carpocapse)	3 détections

Sur ce bassin versant, la vulnérabilité aux transferts de substances non solubles (dont les produits phytosanitaires) a été caractérisée et représentée dans la carte suivante. Les zones les plus vulnérables sont principalement des secteurs agricoles qui concernent 94 agriculteurs.

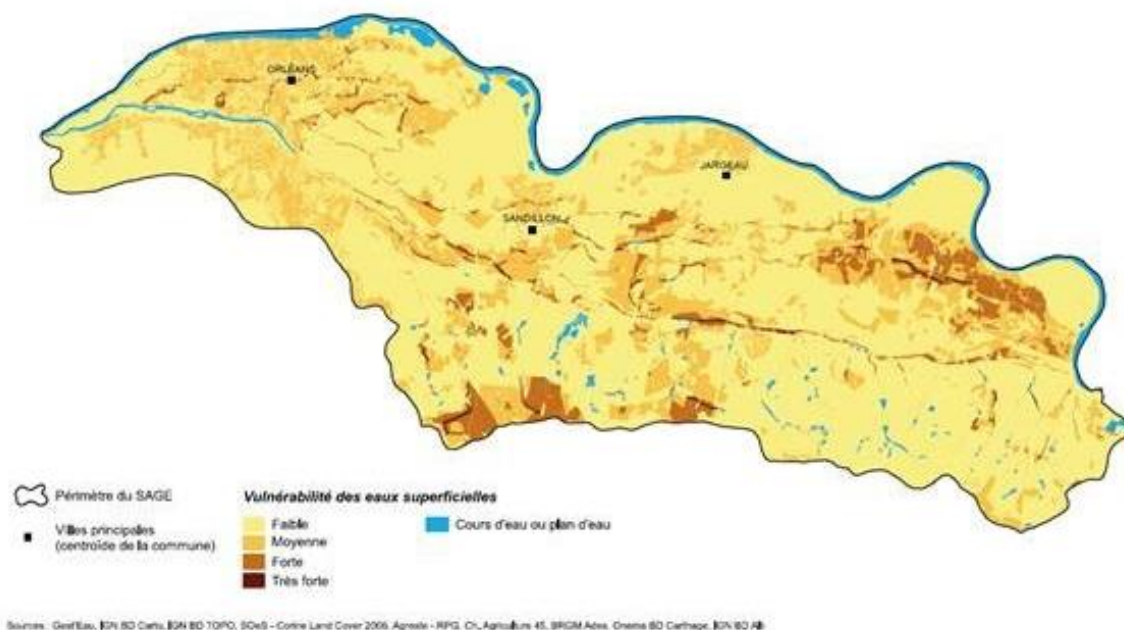


Figure 2 : Vulnérabilité des eaux superficielles aux substances non solubles

La vulnérabilité des eaux souterraines à l'infiltration sur l'aire d'alimentation des captages du Val d'Orléans a été caractérisée et représentée dans la carte suivante.

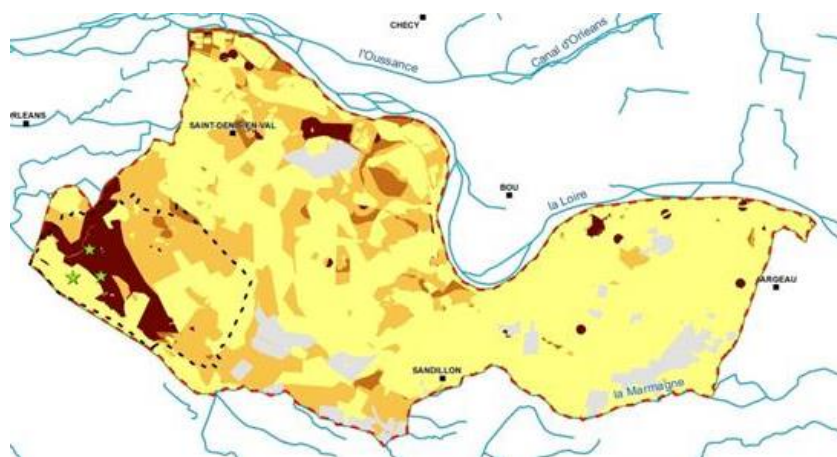


Figure 3 : Vulnérabilité des eaux souterraines à l'infiltration du Val d'Orléans

Pour le contrat Val Dhuy Loiret précédent (incluant le Bassin d'Alimentation de Captages du Val d'Orléans depuis 2019), l'animation des programmes d'action a été délégué par l'Etablissement Public Loire à la Chambre d'agriculture du Loiret.

2. Objectif et enjeux

Après l'évaluation des contrats territoriaux Val d'Orléans d'une part et Val Dhuy Loiret d'autre part, avec la consultation des acteurs du territoire (questionnaires et entretiens), deux groupes de travail ont été réunis pour coconstruire les orientations du programme d'action.

Les **objectifs** identifiés de la feuille de route du territoire Val Dhuy Loiret à **échéance 6 ans**, sont :

- Pour les eaux superficielles, de réduire la fréquence et la concentration des détections de polluants (polluants spécifiques, substances prioritaires, produits phytosanitaires et leurs métabolites, médicaments et autres polluants émergents) d'ici **2027**, en appliquant les limites de qualité pour les eaux brutes destinées à l'eau potable en vigueur :
 - 2 µg/l par substance (molécules mères et métabolites pertinents pour les eaux destinées à la consommation humaine : métolachlore ESA, métolachlore OXA, alachlore OXA),
 - 5 µg/l pour la somme des différentes substances présentes simultanément.
- Pour les eaux souterraines, de réduire la concentration des détections de polluants pour l'ensemble des forages AEP du SAGE et viser 100% des détections 0,1 µg/L d'ici **2027**.

De façon plus opérationnelle, les **enjeux** à saisir dans le programme d'actions sont :

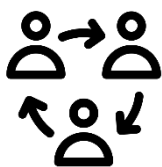
- La réduction de la dépendance du secteur agricole aux produits phytosanitaires
- La valorisation des services environnementaux fournis par les éléments du paysage et les sols agricoles
- La gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique

3. Fiches actions

Cette feuille de route d'une durée de 6 ans et s'applique sur la période 2021-2026. L'Agence de l'eau pourra s'engager dans un premier contrat de 3 ans. Après une évaluation des premières actions, elle décidera de faire perdurer l'engagement ou non pour les 3 dernières années.

Le programme d'action, présenté sous forme de fiches actions, est structuré en 4 composantes :

- Composante transversale
- Composante Paysage Agroécologique
- Composante agricole
- Composante Gestion de l'eau



Composante transversale

A.1 Assurer une animation pérenne et partagée du volet pollutions diffuses

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture, Etablissement Public Loire

Niveau de priorité : 1

Constat et objectif

La cellule d'animation agricole est centrale dans la mise en œuvre efficiente et opérationnelle du programme d'action.

- Maintenir dans le temps une cellule d'animation permet d'asseoir un climat d'interconnaissance et de confiance avec les agriculteurs et les différents acteurs, en vue d'assurer la pérennité des projets.

Descriptif

L'animateur agricole a le rôle de partage des enjeux agro-environnementaux du territoire, d'impulser des projets impliquant de multiples acteurs, et de relais des nouveautés, en vue d'une transition vers des systèmes de production moins impactants sur la ressource en eau, tout en prenant en compte la nécessaire pérennité économique des exploitations agricoles.

Cela passe notamment par un cadre de travail qui permette de mener à bien les projets : moyens financiers et techniques, légitimité et reconnaissance par les représentants de la profession agricole et des habitants.

Au vu des enjeux environnementaux du territoire, le portage de l'animation générale de ce programme d'action aurait avantage à être maintenu par la Chambre d'Agriculture du Loiret, en collaboration étroite avec les organismes professionnels agricoles, en un lien avec l'Etablissement Public Loire.

Années de mise en œuvre

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Partenaires potentiels : OPA

	Financements	Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 50 % du salaire chargé < 70 000€ + 10000€ forfait de fonctionnement / ETP / an FEADER Structure porteuse de l'animation générale
--	---------------------	---

Facteur favorable à la réalisation

- Financements

Contrainte à la réalisation

- Coordination multipartenariale

Suivi

Indicateur de moyen

Ancienneté des animateurs en place



A.2 Communiquer de façon impactante et identifiable pour sensibiliser

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture**Niveau de priorité :** 1**Constat et objectif**

La mise en œuvre d'un programme d'action de préservation de la qualité des ressources en eau passe par de nombreuses communications envers des publics variés en vue de les sensibiliser et de les mobiliser. Le bilan du premier programme d'action a identifié, malgré des efforts et différents supports de communication, le manque d'identification du contrat territorial, de ses enjeux et de ses actions. Ces efforts doivent perdurer, du fait du temps long dans lequel s'inscrit la modification des perceptions et des comportements.

- Ouvrir et cadrer la communication pour rendre les messages impactants et leur source plus lisible.

Descriptif

- Communiquer de façon croisée sur les actions menées dans le cadre du contrat territorial : sur les actions sur les milieux aquatiques auprès du monde agricole, sur les actions menées pour limiter les pressions agricoles auprès des habitants (ex : courrier dans la facture d'eau, panneau en bord de champ...)
 - Sensibiliser et former les élus des collectivités aux enjeux de préservation de l'eau (ex : journée de terrain élus/agriculteurs comprenant des interventions sur l'AB)
 - Utiliser une charte graphique spécifique homogène d'un support de communication à l'autre et distincte de celle de la Chambre d'Agriculture. Un logo spécifique peut y être intégré ainsi qu'aux signatures mails.
 - S'appuyer sur les communications et évènementiels des OPA autres que la Chambre d'agriculture et les GDA.
 - Faire vivre les réseaux sociaux. Faire un lien entre les pages Facebook « Assises du Loiret » et « contrat territorial Val Dhuy Loiret ».
 - Généraliser l'utilisation du support cartographique Géo CT Val Dhuy Loiret.
 - Mutualiser les supports de communication déjà élaborés en Région CVL sur les territoires à enjeu eau.
 - Avoir un angle d'approche qui croise les enjeux environnementaux agronomiques, sanitaires, alimentaires ... de façon positive sur le champ des possibles, des techniques mises en place.

Années de mise en œuvre

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Partenaires potentiels :

Axérial, Comagrain, Soufflet, SCAEL, GABOR, Biocentre, CDHRC, CVETMO, COVETA, Collectivités

**Financements**

Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 50% (dans un maximum de 20000€ / an de dépenses éligibles)
Structure porteuse de l'animation générale

Éléments de budget : de l'ordre de 1 500 € TTC / an**Facteur favorable à la réalisation**

- Nombreux outils déjà en place et mobilisés
- Financements

Contrainte à la réalisation

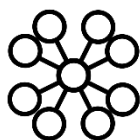
- Impacts limités face aux flux d'informations reçus par les publics cibles

Suivi**Indicateurs de moyen**

- Nombre de messages envoyés aux agriculteurs
- Nombre de posts sur les réseaux sociaux et de vues

Qualitatif

- Perceptions par les publics cible et impacts des communications réalisées (messages et posts)



Composante transversale

A.3 Assurer un lien avec les autres projets territoriaux

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture, EP Loire

Niveau de priorité : 1

Constat et objectif

Le contrat territorial est un projet territorial parmi d'autres, dont certains visent les mêmes enjeux ou qui se croisent. Aujourd'hui déjà, certains agents de la Chambre d'agriculture sont en emploi partagé avec la Métropole d'Orléans.

- En vue d'une efficacité de l'action publique sur ce territoire, une coordination des moyens de ces projets présente un intérêt.

Descriptif

Les projets territoriaux visés sont notamment les suivants :

- Le Projet Alimentaire territorial (PAT) porté par le Département du Loiret et la Chambre d'Agriculture départementale depuis 2018, suivi par un chargé de mission restauration collective et auquel participe le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Le projet territorial agricole et alimentaire (PTAA) porté par Orléans Métropole, lancé en 2019
- Le programme LEADER du Groupe d'Action Locale du territoire « Forêt d'Orléans, Loire, Sologne » visant à améliorer et valoriser la qualité des ressources naturelles, porté par le PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne et comprenant la communauté de communes des Portes de Sologne
- La commune d'Olivet, « Territoire engagé pour la Nature »
- La commune de Jargeau et son projet de ferme communale

Années de mise en œuvre

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Partenaires potentiels : Métropole d'Orléans, Conseil Départemental, PETR Forêt de Sologne, Olivet, Jargeau ...



Eléments de budget

Intégré à toutes les actions du contrat territorial

Facteur favorable à la réalisation

- Collaborations déjà existantes entre la Chambre d'Agriculture et les partenaires potentiels

Contrainte à la réalisation

- Démarche potentiellement chronophage

Suivi

Indicateur qualitatif de moyen

Etat d'avancement des projets



Composante transversale

A.4 Valoriser les suivis de qualité de l'eau en place

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture, EP Loire

Niveau de priorité : 1

Constat et objectif

La nature des pollutions diffuses peut être précisée en exploitant les données des réseaux de suivi en place.

- Améliorer la compréhension de la nature des pollutions diffuses permet d'affiner le ciblage des pratiques impactantes et des leviers d'action adaptés localement.

Descriptif

- Analyser les résultats de qualité des eaux superficielles, en lien avec les données pluviométriques et hydrologiques de la Loire, les dates de fonctionnement des drainages et les calendriers de production agricole (usages des produits phytosanitaires)
- Analyser les résultats de qualité des eaux superficielles en sortie des stations d'épuration, à partir des analyses conduites par le CD45, la DDT, l'ARS, l'AELB ou tout autre organisme impliqué dans la démarche
- Centraliser et analyser les données de qualité des eaux souterraines du SAGE
- Informer les acteurs du territoire sur les données de qualité d'eau, de façon régulière en lien avec les dernières analyses, en faisant le lien avec les activités associées, en les mettant en perspective de la tendance pluriannuelle.

Années de mise en œuvre

1 2 3 4 5 6

Partenaires potentiels : Conseil Départemental, Orléanaise des Eaux, Compagnie générale des Eaux de Source, Orléans métropole



Financements

Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 50 %
EP Loire

Éléments de budget : de l'ordre de 26 000 € / an

Facteur favorable à la réalisation

- Réseaux de suivi qualité complets déjà en place
- Logiciel de centralisation et d'analyse déjà utilisé par l'animation du SAGE

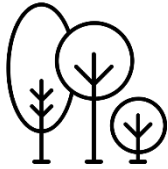
Contrainte à la réalisation

- Sources de données multiples

Suivi

Indicateurs de résultat

- ESO - forages AEP : % des mesures de sommes des concentrations des substances > au seuil de potabilité (0,5 µg/L)
- ESU : idem avec le seuil de potabilisation (5µg/L)
- "ESO - forages AEP : % des mesures des concentrations des substances > au seuil de potabilité (0,1 µg/L)
- ESU : idem avec le seuil de potabilisation (2µg/L)
- Nombre de dépassement des NQE en ESU
- Evolution interannuelle de la fréquence et de la concentration des détections de produits phytosanitaires par matière active



Composante : Paysage Agroécologique

B.1 Développer un projet de maintien et d'implantation d'infrastructures agroécologiques

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture		Niveau de priorité : 2						
		Priorité aux zones vulnérables						
Constat et objectif								
<p>Les systèmes de cultures simplifiés ne leur permettent pas de faire face aux ravageurs. Or, la diversité des paysages agricoles confère aux agro-systèmes une capacité à résister aux perturbations (notamment climatiques) et un potentiel de régulation, notamment par la juxtaposition de cultures diverses, haies et bandes enherbées... Une mosaïque de milieux et d'habitats favorise l'installation de populations d'auxiliaires qui participent à assurer un contrôle biologique des ravageurs et parasites et ainsi réduire l'utilisation des insecticides et molluscicides (ex : métaldéhyde). Les infrastructures agro-écologiques, IAE (haies, bandes enherbées, zones humides...) peuvent aussi participer à une régulation des eaux dans les sols, le stockage de carbone ainsi qu'à limiter les transferts de polluants vers les eaux de surface (zones tampon).</p> <p>➤ Favoriser la multifonctionnalité des paysages agroécologiques, en priorité sur les zones vulnérables</p>								
Descriptif								
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maintien d'IAE peut passer par leur intégration dans les documents d'urbanisme ; pouvant être facilité par un rapprochement des acteurs de l'eau (animateur SAGE et président de la CLE par exemple) avec les acteurs de l'aménagement en charge de la planification. ▪ Un projet d'implantation d'IAE nécessite d'impliquer les élus locaux et les agriculteurs à toutes les étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Etude d'identification des sites d'intérêt d'implantation d'IAE relativement à la Trame Verte et Bleue, le réseau d'habitats naturels et la circulation des eaux. A réadapter à chaque fin d'année 2. Concertation locale pour identifier les opportunités. 3. Opération groupée d'implantations d'essences locales et diversifiées (espèces et strates) associées à des bandes enherbées, envisageant un entretien favorisant la biodiversité voire pouvant être valorisé (filière biomasse, pâturage par de petits ruminants ...). Suivi post plantation (enherbement, mortalité, taille...). 								
Années de mise en œuvre		<table border="1" style="display: inline-table;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #92d050;">2</td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #92d050;">3</td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #92d050;">4</td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			2	3	4	
	2	3	4					
Etat des lieux et préconisations								
		<table border="1" style="display: inline-table;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #92d050;">3</td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #92d050;">4</td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #92d050;">5</td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #92d050;">6</td> </tr> </table>			3	4	5	6
	3	4	5	6				
Concertation et implantations groupées								
<i>Bilan d'avancement annuel permettant de réviser les objectifs pour l'année suivante</i>								
Partenaires potentiels : PETR Forêt de Sologne, Association Hommes et Territoires, GABOR, Fédération des chasseurs, avec pépiniéristes forestiers locaux (essences locales). En lien avec le volet milieu aquatique du CT (ripisylves)								
	Financements potentiels	Agence de l'eau Loire Bretagne : 50% -investissements non productifs FEADER Plan de relance haies						
Eléments de budget : études préalables sur 10km ² /an sur 3 an : 30 000 € Travaux sur 4 an : 20 000€/an								
Facteur favorable à la réalisation		Contraintes à la réalisation						
- Cohérent avec les actions de préservation des milieux aquatiques du contrat territorial		- Limité aux opportunités acceptées par les volontaires - Contraintes spécifiques pour des haies pouvant être exploitées pour la biomasse						
Suivi								
Indicateur de moyens		Densité d'IAE (ml / ha de SAU) en zones vulnérables						
Indicateur qualitatif de moyens		Etat d'avancement des études et projets						



Composante : Paysage Agroécologique

B.2 Développer un projet de compost produit et utilisé localement

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture

Niveau de priorité : 2

Constat et objectif

Les sols du bassin versant Dhuy Loiret sont sableux, filtrants et pauvres en matière organique. Leurs réserves utiles et stock de carbone sont limités, ainsi que leur fertilité et capacité de dégradation des résidus de produits phytosanitaires.

D'autre part, les déchets verts des collectivités, particuliers et entreprises peuvent être une ressource. Les composts de déchets verts permettent la formation d'un humus d'une grande stabilité et augmentent le stock de carbone organique du sol. Ils sont relativement pauvres en éléments NPK en comparaison de composts issus d'effluents d'élevage.

- Valoriser les résidus verts et participer à accroître la fertilité des sols agricoles

Descriptif

Un projet de compostage repose sur un partenariat à bénéfice réciproque et d'intérêt général entre les collectivités et les agriculteurs. Développer un tel projet nécessite donc d'associer les acteurs potentiellement intéressés (agriculteurs, entreprises de paysage, collectivités...) dès le début de la démarche, qui comprend les étapes suivantes :

- Etude de faisabilité : caractérisation des résidus disponibles (source, quantité, qualité), de scénarios techniques, économiques et organisationnels de la filière (transport, broyage, retournement, criblage, analyses), contreparties financières, identification des agriculteurs intéressés (stockage, compostage, épandage)... En lien avec les études en cours à la Métropole.
- Mise en œuvre opérationnelle technique et contractuelle (convention de partenariat, notamment sur la gestion des refus de criblage).

Ces projets ne sont pas aujourd'hui encadrés réglementairement. Cependant, le pouvoir de police du maire assure dans ce cadre de faire respecter le règlement sanitaire départemental.

Années de mise en œuvre

Etat de faisabilité

1	2	
---	---	--

Mise en œuvre opérationnelle

	3	4	5	6
--	---	---	---	---

Bilan d'avancement annuel permettant de réviser les objectifs pour l'année suivante

Partenaires potentiels : Collectivités, PETR Forêt de Sologne, entreprises paysagistes, agriculteurs, exploitants de plateforme de compostage



Financements potentiels

FEADER via le prochain programme LEADER opérationnel en 2023

Structure porteuse de l'animation générale
Entreprises à bilan carbone excédentaire

Facteur favorable à la réalisation

- Recyclage des résidus des espaces verts privés et publics

Contraintes à la réalisation

- Mobilisation et coordination des différents partenaires
- Coût de production (transport, broyage ...)

Suivi

Indicateur qualitatif de moyens

Etat d'avancement des études et projets



Composante agricole

C. 1 Accompagner individuellement les agriculteurs à limiter l'usage de produits phytosanitaires

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture

Niveau de priorité : 1

En cas d'arbitrage : priorité aux zones vulnérables

Constat et objectif

Dans le premier contrat territorial - volet pollutions diffuses, des diagnostics d'exploitations agricoles, ont été menés pour identifier les leviers de réduction de pollution de l'eau (ponctuelles et diffuses). La mobilisation des agriculteurs pour ces diagnostics individuels (ainsi que pour les MAEC) a été limitée et les suivis d'accompagnement peu réalisés.

En 2020, la Chambre d'Agriculture du Loiret s'est portée candidate à l'appel à projet de l'Agence de l'eau pour l'expérimentation sur les paiements pour services environnementaux (PSE) sur le territoire Dhuy Loiret, a été retenue pour étudier la faisabilité de sa mise en œuvre (début 2021).

- Accompagner les changements de systèmes de production agricole techniquement et économiquement pour limiter l'usage de produits phytosanitaires


Descriptif

- **Suivi** des exploitations agricoles souhaitant réaliser ou ayant déjà réalisé un diagnostic et/ou qui ont des engagements MAEC en cours
- Accompagnement à la **valorisation** des exploitations agricoles pour la mise en place de pratiques vertueuses pour limiter leur impact sur les ressources en eau par :
 - La réalisation de diagnostic-système vers la conversion à l'AB ou vers la labellisation Haute Valeur Environnementale,
 - L'animation du projet de PSE en impliquant les élus et en envisageant sa pérennisation.

Années de mise en œuvre



Partenaires potentiels : Organismes professionnels agricoles

 Financements potentiels. Structure porteuse de l'animation générale et :	
Agence de l'eau Loire Bretagne <ul style="list-style-type: none"> - Financement à 70 % de diagnostics mobilisant des leviers agronomiques, 3 jours / agriculteur - Financement à 50% de suivis individuels : 3 jours / agriculteur / an 	Région Centre Val de Loire <p>60-80% pour les études de conversion AB et HVE. Et pour les producteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80% du coût annuel de certification AB pour les adhérents à un GAB ou GDA Bio - Aide à la conversion à l'AB - Aide et crédit d'impôt pour les certification AB et HVE
Facteurs favorables à la réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Méthode de travail éprouvée pour les diagnostics 	Contrainte à la réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Relance de la dynamique auprès d'exploitants dont les diagnostics peuvent être dépassés (concernant les suivis)
Suivi Indicateurs de moyen	-Nombre d'agriculteurs rencontrés individuellement -Nombre de diagnostics suivis / nombre de diagnostics réalisés
Indicateur de pression	Ratio des surfaces engagées en AB, MAEC, HVE, Plante Bleue et PSE Ratio d'exploitations engagées dans ces démarches



C. 2 Diffuser les techniques de préservation des sols agricoles

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture

Niveau de priorité : 1

Constat et objectif

La qualité des sols intéresse de près à la fois les agriculteurs et les acteurs de la préservation de l'eau du fait du pouvoir tampon qu'ils peuvent constituer. Aussi, les leviers agronomiques de préservation des sols se croisent voire sont communs à ceux de la préservation des ressources en eau. Ainsi, la qualité des sols et leur fertilité (structurale, dynamique de la matière organique, vie biologique) est une bonne entrée auprès des agriculteurs pour initier une transition des systèmes de cultures.

- Accompagner les agriculteurs dans leur connaissance des sols et les techniques (de diagnostics et agricoles) pour leur protection et leur régénération.


Descriptif

- Formation, animation technique sur les fondamentaux de la fertilité des sols (techniques d'autodiagnostic simples et accompagnement à leur interprétation...),
- Poursuivre le développement d'un réseau d'analyses et suivi biologiques de la fertilité des sols,
- Valorisation des analyses lors de suivis individuels et d'animations collectives impliquant les agriculteurs, interrogeant les pratiques culturales.

Années de mise en œuvre



Partenaires potentiels : Organismes professionnels agricoles

 **Financements potentiels.** Agence de l'eau : 50%, plafond de dépenses : 70 000€/an
Structure porteuse de l'animation

Éléments de budget : Réseau de suivi 20 000 €/an

Facteurs favorables à la réalisation

- Réseau d'analyses de la vie biologique des sols est initié sur le territoire depuis 2020

Contrainte à la réalisation

- Mobilisation des agriculteurs

Suivi
Indicateurs de moyen

Ratio d'agriculteurs ayant été mobilisé à au moins une action (individuelle ou collective)
Nombre d'évènements collectifs



Composante agricole

C.3 Impulser une dynamique collective de transition agricole

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture

Niveau de priorité : 1

Constat et objectif

La transition agroécologique vise à inscrire les modes de production agricole au sein d'une diversité de processus écosystémiques (fonctionnement des sols, cycles biochimiques, synergies biologiques...) complexes à prendre en compte et à prévoir. Face à cela, les agriculteurs peuvent manquer de repères, de références technico-économiques ou de connaissances. Leur motivation peut être autre qu'environnementale : liée à un rapport au travail trop prenant ou pénible, une impasse agronomique ou des charges importantes d'intrants.

- Accompagner les changements de systèmes de production agricole techniquement et économiquement, pour limiter l'usage de produits phytosanitaires et préserver les services environnementaux rendus par les sols.

Descriptif

L'accompagnement des agriculteurs à réduire l'usage de produits phytosanitaires passe par des démarches collectives qui peuvent être :

- des rencontres bouts de champ, tours de plaine, démonstrations et mise à disposition de matériel spécifique, ateliers de co-construction de systèmes de cultures incluant une dimension technico-économique, essais expérimentaux collaboratifs avec les agriculteurs, formations.
- Et sur des sujets comme : rotations, couverts végétaux en intercultures ou semi-permanents, agriculture biologique, stratégie désherbage, désherbage mécanique (non exclusif à l'AB), associations culturales, gestion de l'irrigation, filets et bâches en arboriculture, auxiliaires de cultures, protection biologique intégrée...

Le partage d'expériences permet de rendre intelligible des parcours d'évolution, en identifiant les façons de lever les difficultés plutôt qu'en mettant en exergue des réussites technico-économiques qui peuvent paraître inatteignables, mais aussi en questionnant le rapport au travail. Ces temps collectifs peuvent cependant s'articuler et s'alterner avec l'accompagnement individuel : pour la mise en place de techniques et pour échanger sur les expériences individuelles. Aussi, un lien sera fait avec les projets de développement de cultures et filières économes en intrants.

Années de mise en œuvre

1 2 3 4 5 6

Bilan d'avancement annuel permettant de réviser les objectifs pour l'année suivante

Partenaires potentiels : OPA et groupements spécialisés ; Axérial, Comagrain, Soufflet, SCAEL, CDHRC, CVETMO, COVETA, CUMA, GABOR, GDA



Financements

Agence de l'eau Loire Bretagne : 50%
Structure porteuse de l'animation générale

Plafond des dépenses totales éligibles aux financements : 70 000€ (actions collectives agricoles) / an

Facteurs favorables à la réalisation

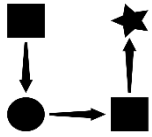
- Dynamique initiée sur la fertilité des sols en 2020

Contrainte à la réalisation

- Difficulté de mobilisation les agriculteurs

Suivi
Indicateurs de moyen

- Nombre d'évènements organisés
- Ratio d'agriculteurs ayant été mobilisés à au moins une action (individuelle ou collective)



Composante agricole

C.4 Appuyer le développement de cultures et filières économes en intrants

Constat et objectif

Niveau de priorité : 1

Limiter l'usage de produits phytosanitaire passe par la diversification des rotations et en particulier par des cultures couvrantes et résistantes aux ravageurs. Leur développement dépend de leur valorisation, au-delà des aspects techniques, et nécessitant des filières structurées assurant des débouchés rémunérateurs. Des prémices de réflexions dans ce sens ont déjà été menées sans aboutir.

La loi EGALIM vise pour la restauration collective d'ici 2022 au moins 50% de produits de qualité et durables dont 20% minimum de produits AB.

Descriptif

Plusieurs actions sont à mener en parallèle pour développer des filières économes en intrants, en interpellant et mobilisant les producteurs et leurs groupements, les transformateurs, distributeurs :

- Réaliser un diagnostic de potentiel de développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire (propension des agriculteurs à évoluer vers l'AB, potentiel de production et de débouchés, outils de transformation existants / nécessaires) pour orienter au mieux les actions de développement de la filière bio.
- Mener une étude de faisabilité sur l'approvisionnement de la restauration collective et hors domicile par des cultures locales labellisées (AB et/ou HVE et/ou Bas Carbone), en lien avec les acteurs économiques locaux (dont transformateurs) en impliquant les élus.
- Relancer l'étude de faisabilité sur l'approvisionnement en énergie verte et locale (switch Grass, miscanthus, chanvre, silphie, menues pailles et autres produits lignocellulosiques) du réseau urbain de chaleur et de bâtiments des collectivités : infrastructures existantes et besoins d'investissements en chaudières à biomasse, besoins énergétiques prévisionnels, besoins d'approvisionnement en biomasse et de stockage, moyens humains et matériels, potentiel de production de cultures énergétiques sur le territoire, coût des productions et installations et prix de vente...
- Accompagner la structuration de ces filières de façon opérationnelle : Etude de faisabilité technico-économique pour les producteurs, formations des gestionnaires et cuisiniers, mise en place des outils de transformation, contractualisation producteurs/ transformateurs/ distributeurs, planifications des approvisionnements et logistique...

Porteurs potentiels :

Biocentre

Chambre d'agriculture, Biocentre, EPCI-FP

Chambre d'agriculture, Orléans Métropole, CC des Loges

Chambre d'agriculture, Biocentre

Années de mise en œuvre

1 2 3 4 5 6

Bilan d'avancement annuel permettant de réviser les objectifs pour l'année suivante

Partenaires potentiels : PETR Forêt de Sologne, CC des Loges, OPA, Axérial, Comagrain, Soufflet, SCAEL, COVETA, ADEME, Laiterie St-Denis-de-l'Hôtel et autres transformateurs agro-alimentaire du territoire

	Financements	Agence de l'eau Loire Bretagne (50%) et structure porteuse de l'animation. FEADER via : - prochain programme LEADER (opérationnel en 2023) - Région Centre Val de Loire
--	---------------------	--

Facteurs favorables à la réalisation

- Existence d'une chaudière à biomasse sur le territoire et du Programme Alimentaire Territorial

Contrainte à la réalisation

- Mobilisation et implication des collectivités
- Attention à porter aux consommations en eau des cultures énergétiques

Suivi

Indicateur qualitatif de moyen

- Etat d'avancement des études de faisabilité et de la mise en œuvre opérationnelle des projets



Maîtrise d'ouvrage potentielle : Chambre d'agriculture, Orléans Métropole

Niveau de priorité : 2

Constat et objectifs

Le bassin versant Dhuy Loiret connaît un contexte où les restrictions d'usage de l'eau sont déjà d'actualité et où le niveau des nappes pourrait connaître une tendance à la baisse. Les prélèvements en eaux souterraines pour l'agriculture en 2018 représentaient 44% de l'ensemble des prélèvements et l'alimentation en eau potable, 51%.

- Dans un souci d'accompagnement de l'agriculture au changement climatique, il s'agit de limiter les prélèvements dans la nappe de la craie de la Beauce.

Descriptif

Des ressources alternatives sont à envisager par la récupération et le stockage des eaux de pluie en productions végétales de plein champs et hors sols et des espaces publics grâce à un accompagnement technique et financier des porteurs de projets potentiels, identifiés notamment grâce aux partenaires.

La réduction des usages de l'eau en irrigation agricole peut aussi passer par l'optimisation des usages (non financée par l'Agence de l'eau) : acquisition de références, déploiements d'outils d'aide à la décision pour le déclenchement de l'irrigation et les volumes apportés. (ex : sonde capacitive pour l'état hydrique du sol)

Les possibilités que pourraient offrir la réutilisation des eaux usées en production agricole nécessitent un suivi de l'évolution de la réglementation qui constitue aujourd'hui un frein.

Années de mise en œuvre

	3	4	5	6
--	---	---	---	---

Partenaires potentiels

DDT, Communauté de Communes des Loges, Conseil Départemental, COVETA, CDHRC, CVETMO



Financements

Agence de l'eau Loire Bretagne (50%, plafond 70 000€ / an) si induit une réduction de la consommation AEP, des prélèvements et suppression des rejets. Structure porteuse de l'animation

Facteur favorable à la réalisation

- Expérience éprouvée localement (ex : parc floral, PTGE Puiseaux-Vernisson)

Contrainte à la réalisation

- Coût des investissements

Suivi

Indicateur qualitatif

- Etat d'avancement des projets



D.2 Développer des infrastructures de traitement des rejets agricoles

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture, CDHRC, CVETMO

Niveau de priorité : 2

Constat et objectifs

Les terres exploitées en grandes cultures sont pour beaucoup drainées. Les réseaux de drainage accélèrent l'évacuation de l'eau (et les polluants) hors des parcelles vers les fossés et les cours d'eau. Aussi, certaines installations de productions végétales hors-sol (productions sous serres, sous abris plastiques et en pépinières hors-sol) utilisent des solutions nutritives dont l'excédent est rejeté au milieu.

- Gérer les rejets concentrés en polluants pour en limiter l'impact sur la ressource.

Descriptif

Identifier les rejets directs de drainage et de solutions nutritives non recyclées vers les masses d'eau superficielles, en associant les exploitants concernés en vue d'identifier des opportunités de maîtrise des rejets. Suite à quoi :

- Accompagner les projets de zones tampon humide artificielles en aval de bassins versants drainés en grandes cultures (abattement des concentration en pesticides par biodégradation), selon les opportunités et la disponibilité foncière
- Accompagner les projets de désinfection des eaux de drainage des productions végétales hors-sols, associée à l'utilisation de l'eau de pluie (rayonnement ultraviolet, ozonation, filtration lente, traitement chimique homologué, thermo-désinfection...) en vue de son recyclage.

Années de mise en œuvre

	3	4	5	6
--	---	---	---	---

Partenaires potentiels : COVETA, CDHRC, CVETMO



Financier :

Agence de l'eau Loire Bretagne (selon les modalités des appels à projets)
Plan de relance

Suivi des AAP de l'AELB pour accompagner la concrétisation de projets opérationnels

Facteur favorable à la réalisation

- Appui financier de l'AELB

Contrainte à la réalisation

- Coût des investissements
- Emprise foncière

Suivi

Indicateur qualitatif

- Etat d'avancement des projets



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN